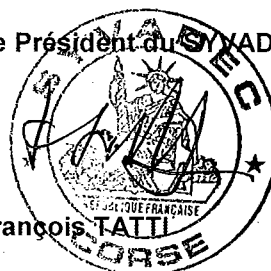


**Séance du 18 DECEMBRE 2009**

Faisant suite à la séance du 14 décembre 2009 annulée  
 suite à absence de quorum

**DELIBERATION N° CS 2009-12-43**
**OBJET : ANIMATION SPECIALISEE REALISEE PAR LES SERVICES DU  
 SYVADEC / COUT DE LA PRESTATION**

			L'an deux mil neuf, le dix-huit décembre 2009 à 14 heures 00, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie au siège social du Syvadec, 5 bis rue du Colonel Feracci à Corté, Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.
48	7	7	
Mesdames : Messieurs : François TATTI, Paul GUIDICELLI, Jean-Louis MASSIANI, Paul LIONS, Dominique FARELLACCI, Jean- Pierre GIORDANI.			
Mesdames : Messieurs : François CASTELLOTTI (suppléant de Monsieur Paul ROSSI).			
Mesdames : Emmanuelle DE GENTILI, Isabelle BENIGNI. Messieurs : Maurice PASQUALINI, Dominique ROSSI, Jean-Noël VALERY, Richard PELLEGRINI, Guy ARMANET, Henri POYET, Jean-Jacques PADOVANI, Pierre PETROGNANI, Emile ZUCCARELLI, Louis BRUSA, Ange ROVERE, Jean ZUCCARELLI, Pierre GUIDONI, Pierre-François ANGELINI, Pancrace GUGLIELMACCI, Antoine GREANI, Pierre-Paul DEGORTES, José GIANZILY, Eugène BETTELANI, Jean-Baptiste GIFFON, Hyacinthe MATTEI, Ange-Pierre VIVONI, André MAURY, Xavier POLI, Antoine FABIANI, Paul-Marie BARTOLI, Jean PAJANACCI, Paul PERLA, Louis MERIA, Gilles GIOVANNANGELI, Joseph TAFANI, René SERRA, Toussaint SORBA, Joseph PIETRI, Georges GIANNI, François COLONNA, Laurent PERALDI, Séverin MEDORI, Claudy OLMETA.			
Monsieur Jean-Louis MASSIANI			et publication (affichage) ou notification du :
14 décembre 2009			Le Président du SYVADEC
14 décembre 2009			 François TATTI CORSE
Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-préfecture de Corté du :			Sous-Préfecture de CORTE 21 DEC. 2009 ACCUSE DE RÉCEPTION

***Objet : Animation spécialisée réalisée par les services du Syvadec / Coût de la prestation***

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'en septembre 2009 un contrat avec l'Eco-organisme Récyllum pour la collecte et le recyclage des lampes et néons usagés a été signé. La mise en place de cette filière spécifique s'accompagne d'un plan de communication décliné comme suit : parutions dans la presse, spots radio, affichage, site internet et **animations** dans les grandes enseignes de l'île, enregistrées comme point de collecte après de Récyllum.

Concernant le dernier point, Récyllum fait appel à un prestataire pour réaliser ces animations. Pour la Corse, le prestataire choisi est le Syvadec. Les animations seront donc réalisées par les services du Syndicat.

Monsieur le Président propose de fixer le coût d'une journée d'animation (8 heures) à 400 € HT. Ces prestations seront facturées à Récyllum après chaque animation.

Monsieur le Président précise que la généralisation des animations spécifiques permettra des actions de proximité très efficaces pour faire passer un message au plus près de la population. De plus, l'offre d'intervention auprès du grand public s'en verra élargi.

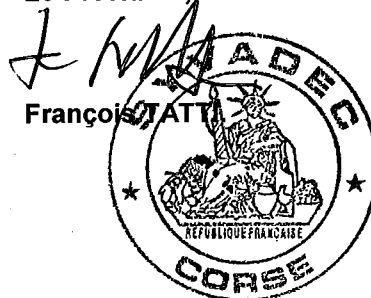
Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

**7 membres présents,  
A l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le coût d'une journée d'animation tel que défini ci-avant,
- Dit que la facturation sera établie après chaque animation à Récyllum,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Corté, le 18 décembre 2009  
Extrait certifié conforme,  
**Le Président,**



Sous-Préfecture de CORTE  
21 DEC. 2009  
ACCUSE DE RÉCEPTION